

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****DE LA COMMUNE DE PLAINTEL**

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Ayant donné procuration	Absents	Votants
17	12	1	5	13

DATE DE LA CONVOCATION
16 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le seize septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Yann AUFFRET, Vice-Président.

Etaient présents : Y. AUFFRET, E. DUBOIS, M. JUGAN, A. GOUEDARD, C. MORIN, M. LEBAS, J. HAMON, J. LE LAY, A. TOQUET, N. RUEN, M. CARREE, A.-M. LE FUR.

Absents excusés : V. ALLENO, H. BELOEIL, M. VISDELOUP, C. JOLLY, H. RENOUDARD,

Pouvoir : H. RENOUDARD à Y. AUFFRET

Secrétaire de séance : A. GOUEDARD

DELIBERATION N° 2026-10**APPROBATION DU PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CCAS**

Conformément aux articles L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur Yann AUFFRET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le projet de règlement intérieur présenté par Monsieur Yann AUFFRET, Vice-Président.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La secrétaire de séance,
Arlette GOUÉDARD,

Le Président,
Vincent ALLENO,

